

Commune de Montreuil-sur-Ille

AVIS DE MISE A L'ENQUETE PUBLIQUE
DE LA REVISION DU ZONAGE D'ASSAINISSEMENT
DES EAUX USEES DE LA COMMUNE DE MONTREUIL-SUR-ILLE

En application des dispositions de l'arrêté de M. le Maire de Montreuil-sur-Ille en date du 23/04/2021, la révision du zonage d'assainissement des eaux usées sera soumise à l'enquête publique durant 33 jours du 17/05/2021 à 09h00 au 18/06/2021 à 12h00 inclus.

La révision du zonage d'assainissement des eaux usées a fait l'objet d'une évaluation environnementale.

M. LERAY Benoît, désigné par décision de M. le Conseiller délégué du Tribunal administratif de Rennes, assumera les fonctions de commissaire-enquêteur.

Pendant le délai susvisé :

- un dossier sera déposé à la mairie de Montreuil-sur-Ille aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie afin que chacun puisse en prendre connaissance ; il sera également consultable sur le site internet de la mairie (<https://www.montreuil-sur-ille.fr>) ;
- le public pourra consigner éventuellement ses observations sur le registre d'enquête ou les adresser par écrit à M. le commissaire enquêteur, à la mairie de Montreuil-sur-Ille – 19 avenue Alexis Rey – 35440 Montreuil-sur-Ille ou par courriel à l'adresse suivante : mairie@montreuil-sur-ille.fr ; elles seront ensuite annexées au registre d'enquête ;
- une permanence sera assurée par le commissaire-enquêteur à la mairie de Montreuil-sur-Ille – 19 avenue Alexis Rey – le 17/05/2021 de 10h00 à 12h00, le 29/05/2021 de 10h00 à 12h00, le 03/06/2021 de 10h00 à 12h00, et le 18/06/2021 de 10h00 à 12h00, afin de répondre aux demandes d'information présentées par le public.

Le rapport du commissaire-enquêteur annonçant ses conclusions motivées sera tenu à la disposition du public, à l'issue de l'enquête, à la mairie de Montreuil-sur-Ille (19 avenue Alexis Rey).